

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 086
Séance du 17 octobre 2025

Liste des fonctions PCA 2025-2026

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 9 octobre 2025.

La liste des fonctions PCA 2025-2026, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

PRIME DE CHARGE ADMINISTRATIVE

Décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 modifié

Liste des fonctions administratives au titre de l'année 2025-2026 y ouvrant droit et taux annuels maximum d'attribution

Les fonctions administratives induisent des contraintes liées au fonctionnement d'instances à caractère institutionnel telles que l'organisation de conseils, ou la représentation de l'université dans des instances qui n'ont pas pour objet l'organisation pédagogique des diplômes ou des formations internes à l'université.

Primes de Charges Administratives 2025-2026		
Fonctions	Montant maximal de la PCA sur une base annuelle	Observations
Vice-Président	9 000 € et décharge (si demandée) complète de service	Possibilité de convertir la PCA pour tout ou partie en décharge de service au taux de l'heure TD sous réserve pour les directeurs d'UFR que l'ensemble des décharges dont ils peuvent bénéficier (conversion PCA et décharge prévue par décret n°2003-896 du 17 septembre 2003) s'élève au plus aux deux tiers de leurs obligations de service d'enseignement.
	Vice-Président délégué : 7 000 € - pas de décharge possible	
Directeur d'UFR	6 000 € et décharge (si demandée) maximale de 2/3 du service	
Chef de département	5 000 €	
Directeur de service	2000 à 5000 €	
Président du Conseil Académique restreint	4 000 €	
Chargé de mission désigné par le Président	Chargé de mission : 2 000 à 4 000 €	
	Délégation fonctionnelle : 1 000 à 4 000 €	